



Légende PLU :

Zones urbaines

- UA Zone urbaine mixte des hameaux historiques
- UAT Zone urbaine de renouvellement de l'ancien baras
- UB Zone urbaine de secteurs pavillonnaires
- UBb Zone urbaine de secteurs pavillonnaires boisés et paysagés
- UE Zone urbaine à vocation d'équipements

Zones à urbaniser

- 1AU Zone couverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
- 2AU Zone non couverte à l'urbanisation

- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du C.U.

Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ac Zone agricole et constructions agricoles
- Ap Zone agricole et protection du paysage
- Ah Zone agricole et secteur d'habitat
- Av Zone agricole et centre équestre

Zones naturelles

- N Zone naturelle inconstructible
- Nn Zone naturelle avec gestion des constructions existantes
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du C.U.
- Lisière des 50 m par rapport aux massifs boisés protégés du S.D.R.I.F.
- Elément bâti à protéger pour des motifs patrimoniaux et historiques au titre de l'article L.151-19 du C.U.
- Elément remarquable du paysage (berge des cours d'eau) protégé au titre de l'article L.151-23 § 1, du C.U.

Emplacements réservés

- Emplacement réservé pour les équipements
- Emplacement réservé pour les continuités écologiques
- Numéro d'emplacement réservé (cf. tableau ci-dessous)
- Largeur d'emprise pour les cheminements

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie ou longueur
1	Extension du cimetière	Commune	1.000 mètres carrés
2	Extension du parc public paysagé et naturel	Commune	12.100 mètres carrés
3	Création d'un cheminement piétonnier	Commune	710 mètres linéaires
4	Aménagement du cheminement piétonnier et création de continuité écologique (gestion de l'eau)	Commune	300 mètres linéaires
5	Création d'une zone de gestion des eaux pluviales de zone publique	Département	2.500 mètres carrés
6	Realisation d'un équipement public	Commune	600 mètres carrés

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-YON
Département d'Essonne



LE DOCUMENT GRAPHIQUE
(LA PIECE N° 4)

Echelle : 1/2000e

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2010...

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2018...

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du